

Direction des Services Techniques/PG/SU  
A 2018-1083

3.5

**ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION, LA VITESSE ET LE  
STATIONNEMENT AU DROIT DES CHANTIERS SUR LES ROUTES DE  
L'AGGLOMERATION DE LA VILLE DE CHAUNY LORS DE TRAVAUX NEUFS,  
DE RENOUVELLEMENT, D'EXTENSION, D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE  
DES RESEAUX EAUX USEES, EAUX PUVIALES ET EAU POTABLE  
ENTREPRIS PAR VEOLIA EAU/ASSAINISSEMENT  
Aisne Nord/Flandres Artois Picardie  
2 rue Géo Lufbéry – BP 119 – 02300 CHAUNY  
POUR L'ANNEE 2019**

Le Maire de la Ville de CHAUNY,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en ses articles L.2212-1  
et L.2213.1,

Vu le Code de la route et notamment ses articles R 411-21-1

Considérant le caractère constant et répétitif de certains chantiers attribués à  
l'entreprise VEOLIA EAU Aisne Nord/Flandres Artois Picardie sise 2 rue Géo Lufbéry – BP  
119 – 02300 CHAUNY dans le cadre de travaux neufs, de renouvellement, d'extension,  
d'entretien et de maintenance des réseaux eaux usées, eaux pluviales et eau potable, **pour  
l'année 2019,**

**ARRETE :**

**ARTICLE 1-** La circulation des véhicules de toute nature sera réglementée et alternée par  
piquets K10 ou feux de chantier ou autre signalisation réglementaire, selon la nécessité, lors  
de chantiers réalisés par l'entreprise VEOLIA-EAU **pendant l'année 2019,**

**ARTICLE 2-** La vitesse de circulation sera limitée à 30km/h.

**ARTICLE 3-** Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit au droit des  
chantiers.

**ARTICLE 4-** Les signalisations de chantiers seront, selon la situation rencontrée,  
conformes aux règlements en vigueur. Elles seront mises en place par les soins de  
l'entreprise.

**ARTICLE 5-** Madame la Directrice Générale Adjointe de la Ville de CHAUNY, le  
Responsable du Service Municipal de Police, le Commandant de la Brigade de  
Gendarmerie, et le Directeur des Services Techniques Municipaux sont chargés, chacun en  
ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CHAUNY, le 12/10/2018  
Par délégation du Maire,  
L'Adjoint délégué,  
Yves VALLEFRAND

Diffusion : C.A.Ctframassage O.M./ KEOLIS/Centre de secours/Voie St  
/Cabinet du Maire/Accueil/Veolia-Eau/Site Internet.

